



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aviation civile

Service national d'ingénierie aéroportuaire

Pôle de Bordeaux

Unité domaine et servitudes

Nos réf. : N° 0359

Vos réf. : votre courriel du 25 janvier 2018

Affaire suivie par : Carine Delbos

[carine.delbos@aviation-civile.gouv.fr](mailto:carine.delbos@aviation-civile.gouv.fr)

[snia-ds-bordeaux-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:snia-ds-bordeaux-bf@aviation-civile.gouv.fr)

Tél. : 05 57 92 81 56 - Fax : 05 57 92 81 62

La préfecture de la Haute-Vienne  
Direction de la Légalité  
Bureau des procédures environnementales  
et de l'utilité publique

par mail :

[delphine.pedretti@haute-vienne.gouv.fr](mailto:delphine.pedretti@haute-vienne.gouv.fr)

Mérignac, le 26 février 2018

**Objet :** Installations Classées pour la Protection de l'Environnement – Parc éolien de Mailhac sur Benaize

*T:\UDS\Servitudes\3 Limousin\Dpt 87 - Haute-Vienne\Urba\2018\Eoliennes\Autorisation environnementale\Avis DGAC\_parc éolien de Mailhac sur Benaize.odt*

Par courrier cité en référence, vous sollicitez un avis sur une demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien composé de 7 aérogénérateurs de 180 m de hauteur en bout de pale sur la commune de Mailhac-sur-Benaize dans le département de la Haute-Vienne.

Je vous informe que ce projet n'est affecté d'aucune servitude ou contrainte aéronautique rédhibitoire liée à la proximité immédiate d'un aéroport civil, à la circulation aérienne ou à la protection d'appareils de radio-navigation.

En conséquence j'émetts un avis favorable à cette demande.

Le Chef du pôle de Bordeaux

Christian BERASTEGUI-VIDALLE